

TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2026

Tarifs **différenciés** pour les nouveaux résidents au 1er janvier 2026

Résidents originaires du 35

Le Conseil d'Administration
de la Maison Saint-François a
fixé les tarifs suivants :

HEBERGEMENT :	Le tarif journalier applicable est de :	75,41 €
DEPENDANCE :	Le tarif journalier applicable est de :	6,53 €
soit un tarif journalier (hébergement + dépendance) de :		81,94 €
et un tarif mensuel (<u>base 30 jours</u>) de :		2 458,29 €

Résidents originaires d'autres départements

TARIFS	G.I.R. 1 et 2 (<i>dépendance élevée</i>)	G.I.R. 3 et 4 (<i>dépendance moyenne</i>)	G.I.R. 5 et 6 (<i>dépendance faible</i>)
Hébergement	75,41 €	75,41 €	75,41 €
Dépendance	24,38 €	15,48 €	6,53 €
Tarif journalier =	99,79 €	90,89 €	81,94 €
Possibilité APA	24,38 €	15,48 €	0,00 €

Le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dépend du tarif dépendance de l'établissement qui accueille le demandeur et des ressources dont il dispose. Une partie du tarif dépendance reste à la charge du bénéficiaire. L'attribution de l'APA est décidée et notifiée au demandeur par le Président du Conseil Départemental, suivant l'acceptation par le demandeur du plan proposé. Le Président du Conseil Départemental dispose de 2 mois à compter du dépôt du dossier pour notifier l'attribution. Passé ce délai, l'APA est considérée comme accordée.

Tarifs **administrés** par le CD 35 pour les résidents présents originaires d'Ille-et-Vilaine

Le Président du Conseil
Départemental d'Ille-et-
Vilaine a fixé les tarifs
suivants :

HEBERGEMENT :	Le tarif journalier applicable est de :	70,47 €
DEPENDANCE :	Le tarif journalier applicable est de :	6,53 €
soit un tarif journalier (hébergement + dépendance) de :		77,00 €
et un tarif mensuel (<u>base 30 jours</u>) de :		2 310,00 €

Résidents originaires d'autres départements

TARIFS	G.I.R. 1 et 2 (<i>dépendance élevée</i>)	G.I.R. 3 et 4 (<i>dépendance moyenne</i>)	G.I.R. 5 et 6 (<i>dépendance faible</i>)
Hébergement	70,47 €	70,47 €	70,47 €
Dépendance	24,38 €	15,48 €	6,53 €
Tarif journalier	94,85 €	85,95 €	77,00 €
Possibilité APA	17,85 €	8,95 €	0,00 €

Tarifs **aide sociale**

Le Président du Conseil
Départemental d'Ille-et-
Vilaine a fixé les tarifs
suivants :

HEBERGEMENT :	Le tarif journalier applicable est de :	69,41 €
DEPENDANCE :	Le tarif journalier applicable est de :	6,53 €
soit un tarif journalier (hébergement + dépendance) de :		75,94 €
et un tarif mensuel (<u>base 30 jours</u>) de :		2 278,20 €

Résidents originaires d'autres départements

TARIFS	G.I.R. 1 et 2 (<i>dépendance élevée</i>)	G.I.R. 3 et 4 (<i>dépendance moyenne</i>)	G.I.R. 5 et 6 (<i>dépendance faible</i>)
Hébergement	69,41 €	69,41 €	69,41 €
Dépendance	24,38 €	15,48 €	6,53 €
Tarif journalier =	93,79 €	84,89 €	75,94 €
Possibilité APA	17,85 €	8,95 €	0,00 €

Résidents de moins de 60 ans

L'admission de ces personnes dans l'établissement est autorisée sur dérogation accordée par le médecin conseil départemental. Pas de prise en charge APA.

Le tarif journalier applicable est de : 86,92 €

Montant des dépôts de garantie à verser à l'admission

Chambre (correspond à 31 jours d'hébergement) **2 337,80 €**

Réservation et libération de chambre

Libération de chambre (selon tarif différencié par jour)	75,41 €
Libération de chambre (selon tarif administré par jour)	70,47 €
Frais de stockage (mobiliers et effets personnels) par jour	70,00 €
Forfait déménagement de la chambre (mobiliers et effets personnels laissés sur place)	400,00 €

Accompagnant (services proposés, possibilités d'accueil et d'hébergement)

Déjeuner du jour en semaine (café compris)		14,00 €
Déjeuner du jour dimanche et fériés (café compris)*	 ou 	16,00 €
Déjeuner enfant (jusqu'à 12 ans)*		10,00 €
Séminaire formation (entrée, plat, dessert, café + pauses comprises)*		10,00 €
Salle de réunion (demi journée sans restauration)*		50,00 €
Salle de réunion (journée complète avec café accueil et restauration)*	tarif par personne	30,00 €

NOTA - Notre établissement est certifié BIO depuis 2023 soit plus de 25 % de produits BIO et 50 % de produits de qualité en conformité avec la loi EGALIM.

* service compris, suppléments en cas de modification du repas proposé selon la carte

- Une carte des vins est à votre disposition afin de vous satisfaire au mieux.



Divers

Forfait clé de chambre perdue	l'unité	50,00 €
Famileo (gazette imprimée et distribuée par nos soins)		6,00 €
Lit médicalisé > 90 pour convenance personnelle (location / jour). Le matelas est à l'achat		3,70 €
Forfait envoi de la facture par courrier		3,00 €
Téléphone à grosse touche		38,50 €
Forfait téléphonie :		18,00 €
<u>Tarification des photocopies et piles</u>		- €
Couleur	l'unité	0,80 €
Noir et Blanc	l'unité	0,50 €
Timbres vert 20g		1,60 €

Assurance, objets de valeurs, dépôts d'argent

Une assurance responsabilité civile (RC) est obligatoire pour toute personne hébergée. **Toute personne détenant un fauteuil roulant électrique doit également souscrire une assurance complémentaire. Le mobilier ou les objets de valeur doivent également être assuré à la charge du résident. Les objets de valeurs et la détention d'argent liquide ne sont toutefois pas conseillés dans l'établissement.** Il sera étudié la possibilité de mettre en place des mesures pouvant aider les personnes de part leur situation particulière. Notre établissement a quant à lui contracté une assurance auprès de RELYENS en matière de RC et dommages aux biens.